

Introduction

Christophe DELEU

Rédacteur en chef adjoint

Au moment précis de rédiger l'introduction de ce numéro des *Cahiers du journalisme* consacré au fait divers, nous apprenions la disparition de Georges Auclair, le 4 avril 2004. Il s'agit sans aucun doute de l'auteur qui aura le plus contribué à l'étude du fait divers à travers son ouvrage *Le mana quotidien*, publié en 1970 (et qui faisait suite à un autre texte important, publié par Roland Barthes en 1964). La plupart des rédacteurs de ce numéro, bien conscients de cet apport majeur d'Auclair dans le domaine, le mentionnent d'ailleurs en bibliographie. Ce numéro des *Cahiers du journalisme* lui est donc dédié.

Le fait divers, genre qui remonte au moins au XVI^e siècle, est aujourd'hui traité par tous les médias, mais selon des choix éditoriaux très différents les uns des autres. Aussi n'y a-t-il pas un seul type de traitement médiatique pour les faits divers, mais de multiples façons de rendre compte de ces événements, parfois anodins, généralement tragiques, qui, à défaut d'avoir une portée sociologique, sont les symptômes du monde dans lequel nous vivons. Même si Louis Chevalier leur a consacré un cours au Collège de France au siècle dernier*, les faits divers sont la plupart du temps méprisés par le champ intellectuel et une partie du lectorat en raison du traitement qui leur est accordé, marqué, dans de nombreux cas, par la recherche du sensationnel, ou en raison de leur caractère par trop anecdotique.

L'histoire de la presse montre en effet que cette rubrique a souvent laissé la place aux imprécisions, voire aux mystifications ou aux détails sanglants. Le traitement « feuilletonesque », dans le sens péjoratif de l'expression, de certaines affaires (Dominici, Grégory, etc.) a aussi nui à la perception du genre. Il existe cependant un traitement plus sobre – et sans doute plus professionnel – des faits divers. Celui-ci exige davantage de rigueur encore que dans d'autres domaines journalistiques, car la recherche de la vérité s'établit par la confrontation des points de vue de sources multiples, et parce qu'ils mettent souvent en scène des individus confrontés à des drames douloureux. Plus récemment, lors de l'élection présidentielle de 2002 en France, la couverture médiatique a fait l'objet de très vives critiques, les médias étant accusés de donner trop d'espace à quelques faits divers précis, et de faire ainsi le jeu de certains partis politiques en laissant croire à l'opinion publique que l'on assistait à une montée spectaculaire et inédite de la violence sur le territoire.

Définir le fait divers

Le fait divers est un genre ancien. Seguin (1959) estime ainsi qu'on traite spécifiquement des faits divers depuis 1529. À partir de là, on observe une augmentation régulière du nombre des périodiques qui abordent les faits sensationnels du quotidien. Si ce genre médiatique est de manière générale peu étudié, il a en revanche intéressé un certain nombre d'historiens. Les contributions de Marine M'sili et de Gilles Feyel, dans le présent numéro des *Cahiers du journalisme*, en témoignent.

Mais peut-on définir le fait divers ? Le recensement des définitions qu'offrent les dictionnaires ne sont a priori guère satisfaisantes. *Le Littré* n'en parle pas. *Le Larousse* se contente de proposer deux occurrences : l'une, au singulier, évoque « un événement sans portée générale qui appartient à la vie quotidienne » ; l'autre, au pluriel, parle de la « rubrique de presse comportant des informations sans portée générale, relatives à des faits quotidiens (tels que accidents, crimes, etc.) ». Enfin, dans *Le Robert*, le fait divers n'a pas d'espace propre. Le lecteur trouvera en effet une définition uniquement à l'adjectif « divers » : le fait divers, terme dont l'origine remonte pour le dictionnaire à 1838, rassemble les « événements du jour (ayant trait aux accidents, délits, crimes) sans lien entre eux, faisant l'objet d'une rubrique dans les médias ».

Ces définitions font surgir plusieurs questions. À partir de celle du *Larousse* par exemple, on peut se demander si le fait divers peut être analysé selon sa « portée ». C'est une définition négative, qui renvoie à

celle de Barthes (1964) pour qui le fait divers n'a pas de dimension historique. Barthes, pour illustrer sa définition, oppose deux actes : l'assassinat politique et le fait divers ; pour lui, un assassinat politique n'est pas un fait divers en raison de sa portée politique. Par conséquent, pour comprendre l'information relative à l'assassinat politique, le lecteur doit avoir une connaissance du contexte dans lequel il s'est déroulé, à l'inverse du fait divers. Le fait divers aurait ainsi, selon Barthes, une « *structure fermée* ».

Cette définition peut paraître réductrice. Certains fait divers, pour être compris dans toutes leurs dimensions, impliqueraient une connaissance du contexte dans lequel ils se sont produits. Mais comment comprendre l'affaire Malèvre, du nom de cette infirmière condamnée pour avoir tué plusieurs de ses patients, sans information sur le débat politique et social lié à l'euthanasie ? Certains faits divers entraînent un changement, parfois minime, dans le fonctionnement du corps social (une modification législative par exemple). De la même façon, certains faits divers s'inscrivent dans l'Histoire (l'affaire Grégory). Cette référence du *Larousse* à l'absence de « *portée générale* » entraîne donc une première critique puisqu'elle exclut certains faits divers. Faut-il les retirer de la chronique ou juger la définition insatisfaisante ?

La définition du *Larousse*, en renvoyant à la « *rubrique de presse* », fait naître une deuxième question : les médias ont-ils tous une rubrique titrée « Fait divers » ? La réponse est négative. Si le journal *Le Parisien* comporte bien une rubrique titrée « Fait divers », *Le Monde* et *Libération* n'en ont pas, les faits divers étant ici dispersés dans plusieurs rubriques, notamment celle titrée « Société ». La définition du *Larousse* ne propose donc pas une notion stable et précise. On peut faire la même observation pour l'unique occurrence du *Robert*.

Troisième remarque : le fait divers a-t-il une existence en dehors des médias ? La définition du *Robert* (« *les événements du jour [ayant trait aux accidents, délits, crimes] sans lien entre eux, faisant l'objet d'une rubrique dans les médias* ») laisse supposer que le fait divers est forcément médiatique. Or, nous l'avons indiqué, la définition du *Larousse* possède deux occurrences, et une seule, celle au pluriel, fait référence aux médias. Cela peut laisser supposer qu'il peut y avoir des faits divers même s'ils n'ont pas été traités par les médias. Pourtant, quelle réaction aurait-t-on si un individu, ne connaissant pas la langue française, venait à dire : « *Il m'est arrivé un fait divers !* » Le fait divers semble donc bel et bien devenu un objet médiatique, et n'a d'existence qu'en tant que tel.

Toutes ces définitions sont insatisfaisantes et résistent difficilement à l'analyse. Des auteurs se sont interrogés sur la taxinomie : pour Dubied

& Lits (1999), les faits divers ont la particularité de relever d'une dérogation à une norme : norme naturelle (catastrophe, phénomènes inouïs), norme légale (délits, vols, *hold up*), norme humaine (exploits incroyables, caprices de la nature), norme morale (amour en marge, adultères, incestes), normes forgées par l'habitude. D'une part, il est un peu frustrant de ne pas pouvoir définir d'une manière précise un objet d'étude ; en même temps, l'impossibilité de livrer une taxinomie bien établie participe précisément de la richesse de cette rubrique. En clair, un travail autour de la question de la définition même du fait divers peut constituer une première piste de recherche tout à fait productive. Dans ce numéro, si chaque contributeur revient peu ou prou sur la définition du fait divers, trois d'entre eux s'intéressent plus spécifiquement à ceux qui les écrivent, les « faits-diversiers », des acteurs a priori peu connus. Sont ainsi proposées dans cette édition des *Cahiers* deux études complémentaires sur les pratiques médiatiques actuelles (Élisabeth Cossalter pour la France, Annik Dubied pour la Suisse).

Théorie et structure

Deux auteurs célèbres se sont intéressés à la structure du fait divers et ont apporté des contributions majeures dans le domaine : Roland Barthes, avec son article « *Structure du fait divers* », en 1964, et Georges Auclair, dans son livre *Le Mana quotidien*, en 1970. Il s'agit de deux tentatives visant à étudier le fait divers selon la méthode de l'analyse structurale et à le disséquer pour en déterminer ses ressorts.

Roland Barthes a construit ce qu'on pourrait définir comme une théorie des relations. Son postulat est le suivant : un fait divers, c'est le lien (ou la relation) entre deux termes. Un acte et ses circonstances, une cause, le plus souvent. Il appartient donc au sémiologue d'analyser non pas les termes eux-mêmes, mais cette relation qui les unit. Deux types de relations vont intéresser Barthes : la relation de causalité et la relation de coïncidence. Pour étudier la première, Barthes va retenir les faits divers qui marquent l'esprit en raison des troubles de la causalité entre un acte et ses circonstances, faits divers présentés comme les « *cas purs et aberrants* ». Quand y a-t-il trouble de la causalité entre un acte et ses circonstances dans un fait divers ? Premièrement, quand il y a de « *l'inexpliqué* » ou de « *l'inattendu* ». Par « *inexpliqué* », il faut entendre « *un fait dont on ne peut dire la cause tout de suite* » (les prodiges et les crimes). La causalité peut être différée : on ne sait pas qui a commis un

crime, ni pourquoi. C'est l'énigme ou le suspense. Par « *inattendu* », Barthes définit la surprise d'une cause au regard de certains stéréotypes : « *On attend une cause, et c'est une autre qui apparaît* ». Par exemple, « *une femme blesse son amant d'un coup de couteau : crime passionnel ? Non, ils ne s'entendaient pas en politique.* »

Le deuxième type de relations auquel va s'intéresser Barthes est la relation de coïncidence. C'est d'abord la « *répétition* » de deux termes : « *Une même bijouterie a été cambriolée trois fois.* » La répétition engage à imaginer une cause inconnue (par exemple, une malédiction ou un complot). Pour le lecteur, « *le hasard veut signifier quelque chose à travers eux* ». C'est la fameuse « *loi des séries* ». C'est ensuite « *le rapprochement* » de deux termes ou de deux faits antagonistes : « *Une femme met en déroute quatre gangsters* » ; « *Des pêcheurs islandais pêchent une vache* ». La coïncidence renverse certains stéréotypes de situation.

Auclair (1970) va quant à lui approfondir ces termes de « *trouble de la causalité* » et proposer deux notions complémentaires. La première, celle d'« *énoncé paradoxal* », renvoie aux faits divers les plus surprenants. Voici deux exemples : 1. dans l'énoncé « *un homme mord un chien* », on assiste au renversement de la situation courante (puisque c'est habituellement le contraire qui se produit !) ; 2. dans la séquence « *grâcié, un condamné à mort se suicide* », il y a là encore un énoncé paradoxal dans la mesure où tout le monde s'accordera à penser qu'un condamné à mort désire en principe échapper à la peine capitale et que la grâce accordée dans le cas présent vient combler chez lui une attente profonde : le suicide n'est donc pas logique en soi. Il y a là matière à creuser cette étrangeté...

Auclair apporte une deuxième notion pour tenter d'expliquer notre perception des faits divers, celle de « *pensée naturelle* ». Selon lui, la lecture des faits divers interpelle la part d'irrationnel qui est en nous. La pensée naturelle, ce sont explique Auclair les « *attentes collectives* », « *stéréotypes* » et autres « *lieux communs* ». Dans l'exemple « *le notaire devenu aveugle [...] se suicide par amour* », le fait divers rompt le stéréotype selon lequel il y aurait forcément incompatibilité entre l'argent, notion associée à celle de la profession de notaire, et l'amour. La pensée naturelle s'attend donc à une « *équivalence* » entre un signifiant et un signifié (l'acte et le sens qu'on lui accorde, les circonstances qu'on met en avant). Or pour qu'un fait divers soit publié, il faut plutôt une non-équivalence entre les deux articulations.

Auclair approfondit aussi la notion de « *comble* », déjà évoquée par Barthes, à travers l'histoire du curé d'Uruffe qui tue sa jeune maîtresse pour lui arracher du ventre l'enfant qu'elle attendait de lui, le baptiser, puis lui écraser le visage. D'après Auclair : 1. c'est un comble qu'un prêtre

commette autant d'horreurs ; 2. un comble encore qu'un père tue son enfant ; 3. un comble enfin qu'on arrache au ventre d'une mère l'enfant qu'elle attend. Plus un fait divers se rapproche du comble, plus l'ordre social serait menacé dans ses fondements. Auclair montre comment le corps social tente de perdurer, en dépit de l'horreur de certains crimes, à travers la construction de figures monstrueuses jouant quelque part le rôle du bouc émissaire.

Les théories de Barthes et d'Auclair ont un intérêt majeur : elles permettent de comprendre comment le lectorat réduit les protagonistes des faits divers à des « figures » ou des « fonctions » auxquelles il rattache des représentations qui contribuent à faire sens. Dans cet esprit, les textes d'Anne Kalinic et de Catherine Dessinges montrent comment la narration des faits divers s'attache aux récits mythiques. Celui de Marc Lits rappelle quant à lui comment la « peur du loup », phénomène récurrent dans les faits divers, renvoie bien souvent à des peurs ancestrales.

Portée sociologique des faits divers

Les faits divers ont-ils une valeur sociologique ? Sartre, interviewé en 1964 dans *Le Nouvel Observateur*, conseillait de « ne pas laisser à la presse de droite l'exploitation de la fesse et du sang » et demandait aux journaux de gauche de se pencher sur les faits divers pour y tirer des enseignements sur les conditions de vie des gens défavorisés.

Cette invitation peut paraître séduisante. Elle nie cependant la tension qui existe entre un fait divers et sa narration. Le fait divers est un récit, non le réel lui-même (Auclair, 1970 ; Dubied & Lits, 1999). Auclair montre ainsi comment la figure rhétorique de l'hypotypose, procédé qui consiste à « rapprocher » une chose de son lecteur, éloigne le récit de la vérité des faits. Le recours à des clichés d'écriture et à des effets de réels, empruntés au roman noir, nuisent aussi au traitement du fait divers. Chaque média utilise son langage pour raconter une histoire.

Dans ce numéro, les modes de récit de chaque média sont analysés par plusieurs auteurs : Christophe Deleu pour la presse écrite ; Bernard Wuillème pour la radio ; Annie Dubied & Marc Lits ainsi que Virginie Spies pour la télévision. Le fait divers suppose aussi une mise en forme qui influence le lecteur, ce que montre l'article de Jérôme Constant.

Le deuxième obstacle peut être défini comme le « piège du référentiel ». Car, souvent, les médias tentent de donner du sens au fait divers au détriment de la recherche de la vérité. On ne peut alors que souscrire au constat dressé par Auclair, selon lequel « le statut sémiologique

d'un fait divers, c'est-à-dire la relation qu'en tant que signifiant il entretient avec son signifié, dépend en fin de compte du référentiel auquel il est articulé, qui détermine l'agencement du récit, à savoir le référent, censé lui-même équivaloir au réel. La teneur d'un message est fonction de son référentiel. » Selon les référentiels convoqués, les signifiés d'un fait divers varient et éloignent le lecteur de la véracité des faits (Deleu, 1998). À ce chapitre, la contribution de Philippe Descamps montre les distorsions entre un accident de montagne et sa relation dans les médias.

Autre exemple récent : quand le grand chef cuisinier Loiseau s'est suicidé, en 2003, les médias ont d'abord mis en accusation les guides de cuisine, véritable mythologie sociale (premier référentiel) : si Loiseau s'était suicidé, c'était parce que son restaurant allait être moins bien noté dans un guide. Plus tard, un autre signifié était proposé : les difficultés financières (deuxième référentiel). Car, apprenait-on, Loiseau tentait de concilier artisanat et économie de marché, et avait créé une entreprise pour vendre ses produits en grande surface. Son échec aurait pu expliquer son geste. Un suicide est par nature un acte inexplicable, sauf quand le protagoniste a laissé une lettre. Il est éloquent de voir certains médias interpréter de façon intempestive un acte comme celui-là, les versions changeant en fonction des différents référentiels retenus.

Fonctions du fait divers

On considère souvent les fonctions du fait divers comme étant négatives. Ainsi, souvent fait-on référence à la réduction du politique à de l'anecdotique, qui détournerait le public de l'essentiel de l'information (Bourdieu, 1996). Deuxièmement, le fait divers est régulièrement accusé d'être un outil favorisant des inclinations sécuritaires à travers l'exploitation des peurs qu'il génère. On reproche aux médias de déformer la réalité, d'être instrumentalisés par le pouvoir politique et, plus grave encore, d'influencer l'opinion publique, notamment dans ses pratiques électorales. À cet égard, l'étude d'Éric Macé sur les effets d'*agenda* et de cadrage montrent que les médias reprennent parfois la terminologie de tel ou tel acteur de la société au risque d'être manipulés. D'après la contribution de Laurent Mucchielli, les médias offrent d'une façon générale trop d'espace aux faits divers, et font croire au public que certains crimes ou délits sont en augmentation, ce qui n'est pas le cas. La « réalité » médiatique ne correspondrait pas à la réalité judiciaire.

Mais certains auteurs s'accordent à attribuer des fonctions positives au fait divers. Celui-ci serait le juste *révélateur d'une certaine réalité*, un

INTRODUCTION

bon désignateur des dysfonctionnements sociaux (Auclair). Le fait divers permettrait ainsi de « désenfouir » l'imaginaire collectif. Deuxièmement, le fait divers aurait une *fonction d'alerte* : informer par exemple les citoyens de certains types d'agressions dont il pourrait faire l'objet ; évoquer les explosions de gaz pour conduire les usagers à prendre des précautions, etc. (on peut se demander d'ailleurs jusqu'à quel point cette fonction peut, dans certains cas, servir d'alibi pour les journaux). Troisièmement, le fait divers aurait, en temps de paix, une grande importance dans les sociétés. Auclair, citant Freud, compare la lecture des romans à celle des faits divers qui permet de « *caresser sans honte et sans reproche les plus coupables de nos rêveries* ». Le fait divers révèle alors le besoin de nous perdre dans l'angoisse de la mort et du sang. Enfin, le fait divers peut contribuer à la création de liens collectifs. À cet égard, le champ de la réception étant peu développé en matière de fait divers, la contribution de Martine Vila-Raimondi apparaîtra ici comme à la fois pertinente et originale... ■

(*) Ce cours vient de faire l'objet d'un ouvrage : Chevalier L. (2004), *Splendeurs et misères du fait divers*, Paris, Perrin.

References bibliographiques

- AUCLAIR G. (1970), *Le mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, deuxième édition 1982. L'ouvrage a été réédité aux éditions Economica.
- BARTHES R. (1964), « Structures du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-197.
- BOURDIEU P. (1996), *Sur la télévision*, Paris, Liber, pp.16-17.
- CHARTIE R. (1987), « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, pp.83-127.
- COLLECTIF (1988), « Le fait divers. Annales des passions excessives », *Autrement* n°98, avril 88.
- DELEU C. (1998), « Deux ou trois choses que je ne sais pas de Florence Rey », [sur le traitement médiatique d'un fait divers], *Esprit*, n°10, Paris, octobre 98.
- DUBIED A. & M. LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? »
- ÉVRARD F. (1997), *Fait divers et littérature*, Paris, Nathan.
- KALIFA D. (1995), *L'encre et le sang : récits de crimes et société à la Belle époque*, Paris, Fayard.
- LACOUR L. (1993), *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues*, Paris, Plon.
- LEVER M. (1993), *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard.

- LITS M. (dir.) (1993), *La peur, la mort et les médias*, Bruxelles, Éd. Vie ouvrière.
- MACÉ É. & A. PERALVA (2002), *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, Paris, La Documentation française.
- M'SILI M. (2000), *Le fait divers en République : histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS.
- MUCCHIELLI L. (2002), *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte.
- PETITJEAN A. (1986), « Le récit de fait divers : étude comparée de *France Soir* et de *Libération* », *Pratiques*, n°50, juin 86, pp.47-78.
- SEGUIN J.-P. (1964), *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, G-P. Maisonneuve & Larose.
- SEGUIN J.-P. (1959), *Nouvelles à sensation. Canards du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin.

INTRODUCTION